

**Commune de CANY-BARVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 07 septembre 2020**  
**COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'AN DEUX MIL VINGT, le SEPT SEPTEMBRE à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

***Etaient présents :***

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, et Pierre-Yves JEGAT, adjoints au maire, Mme Agnès LEDUC, M. Jean-Charles FONTAINE et Mme Annie LEFRANCOIS, conseillers municipaux délégués,,

M. Michel BASILLE, Mme Nicole GIBOURDEL, Mme Catherine GOURDAIN, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TRENDIA, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Coralie CAUCHY, Mme Mathilde COURTILLET, Mme Léa BALDRAN, M. Xavier BATUT et M. Christophe HANNION, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marlyse DOULET donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT

Mme Françoise HERVIEUX pouvoir à M. Xavier BATUT.

**Absents excusés :** néant

**Absents :** néant

**Date de convocation :** 31 août 2020

*Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 20h30 et donne lecture de l'ordre du jour.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Agnès LEDUC est élue secrétaire de séance.*

**Ordre du jour :**

Compte-rendu des séances du conseil municipal des lundi 06 juillet et vendredi 10 juillet 2020 : *adopté à l'unanimité.*

**DELIBERATIONS :**

**Finances communales – Budget Principal – Décision modificative n° 2020-02**

Suivant l'instruction comptable M14, le budget primitif 2020 du budget principal, a été adopté en séance du conseil municipal du 13 février 2020.

Vu la décision modificative n°1, adoptée en séance du conseil municipal du 06 juillet 2020,

Considérant la nécessité d'adapter l'ouverture des crédits aux besoins réels, et aux notifications reçues,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, en sa séance du jeudi 03 septembre 2020,

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 au budget principal, équilibrée en :

FONCTIONNEMENT : 2.486€

INVESTISSEMENT : 823.567€

Adopté à l'unanimité.

**Finances communales - PSLA – AP-CP modificative**

Vu l'autorisation de programme modificative adoptée en séance du conseil municipal en séance du 06 juillet 2020,

Considérant la réception de la notification de la subvention de l'Etat, accordée au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local),

Vu l'avis favorable de la commission des finances, en sa séance du 03 septembre 2020,

Le conseil municipal adopte l'AP/CP modificative relative à la construction du pôle de santé libéral ambulatoire – PSLA. Adopté à l'unanimité.

**Finances communales - contractualisation d'un emprunt à court terme en vue du préfinancement du Pôle de santé libéral et ambulatoire**

Afin de permettre une gestion dynamique de trésorerie, et assurer le paiement des situations de travaux pour la construction du pôle de santé libéral et ambulatoire, la commune souhaite recourir à un prêt à court terme. Le conseil municipal retient l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Normandie-Seine. Ce prêt sera remboursé dès encaissements des subventions, et perception du FCTVA. Adopté à l'unanimité.

**Pôle de santé libéral et ambulatoire : acquisition du fonds de commerce du café de l'Hôtel de Ville**

Le projet d'aménagement global du pôle de santé libéral et ambulatoire, intègre les travaux nécessaires à la sécurisation de la rue du Bailliage de Caux – route départementale n° 268. Cet axe routier, très fréquenté reçoit une forte circulation de poids lourds, ainsi que les véhicules du centre de secours et d'incendie, et de la gendarmerie. L'absence de trottoirs rend cet itinéraire dangereux pour la circulation des groupes d'enfants qui se rendent aux activités périscolaires, culturelles et sportives. Il convient de procéder à la démolition des bâtiments, propriété de la commune, en bordure de cet axe, pour favoriser les aménagements de sécurité nécessaires à la circulation et l'accessibilité des piétons vers le Pôle de santé libéral et ambulatoire.

Après négociations, le conseil municipal propose d'acheter le fonds de commerce à son exploitante. Le conseil municipal autorise la signature des actes notariés à intervenir. Adopté à l'unanimité.

**PSLA – convention d'occupation temporaire avec le Département de Seine-Maritime du passage entre le CMS et le PSLA / acquisition du terrain par acte administratif**

L'implantation du Pôle de santé libéral et ambulatoire, en limites séparatives de propriété, et à proximité du Centre Médico-social (CMS), propriété du Département de Seine-Maritime, a fait l'objet d'une négociation avec le Département. Il a été convenu, la nécessité de réaménager le passage entre les deux bâtiments. Ce chemin piétonnier desservira la véloroute, mais aussi l'aire de stationnement réservé aux professionnels de santé.

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation temporaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire, à intervenir avec le Département de Seine-Maritime. Adopté à l'unanimité.

**PSLA – convention avec le Syndicat Départemental de l'Energie de Seine-Maritime pour la pose d'un compteur forain – place du Huit mai 1945**

Le SDE76 – Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime a inscrit dans sa programmation 2020, les travaux utiles à la pose d'un compteur forain sur le parking de la place du 8 mai 1945.

Le conseil municipal adopte le projet et demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible. Monsieur le Maire ou son représentant sont autorisés à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

**Commande publique : Pôle technique – acquisition d'une balayeuse**

La commune de CANY-BARVILLE possède une voirie d'une longueur de 49 kms, composée de chaussées et trottoirs répartis dans le centre bourg, en site semi urbain, ainsi que dans les hameaux, site de campagne. Pour entretenir ces espaces publics, la commune est dotée d'une balayeuse de voirie. Aujourd'hui, la balayeuse est hors d'usage. Depuis la mi-août, le garage Multi'services du Cailly, qui assurait l'entretien du matériel, a mis à notre disposition une balayeuse en location.

Le conseil municipal décide d'acquérir une nouvelle balayeuse. La subvention attribuée par le Département de Seine-Maritime viendra en allègement de la dépense. Le matériel sera acquis auprès de l'UGAP. Adopté à l'unanimité.

**Fiscalité locale de l'aménagement : détermination de la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

La loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, parue au journal officiel du 30 décembre 2010 et adoptant la réforme de la fiscalité de l'aménagement permet aux communes de percevoir une taxe d'aménagement sur certaines autorisations de construire.

Aux termes de ce même texte, la part communale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes disposant d'un PLU.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Cany-Barville se fixe pour objectif le maintien, et si possible l'augmentation, de sa population et souhaite faciliter les projets de construction sur notre territoire, ceux-ci conformément aux préconisations du SCOT adopté par le Pays du Plateau de Caux-Maritime.

Depuis 2011, la commune renonce à percevoir la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire. Le Conseil Municipal reconduit cette mesure pour 3 années. Adopté à l'unanimité.

#### **Affaires militaires : désignation d'un correspondant Défense**

Le Ministère des Armées, Direction du service national et de la jeunesse, situé à Rouen, demande, suite au renouvellement des conseils municipaux, la nomination d'un correspondant Défense, au sein du conseil municipal. Le conseil municipal nomme M. Michel BAUDRY. Adopté à l'unanimité.

#### **Désignation d'un représentant au Conseil du Surveillance du Centre Hospitalier de Fécamp.**

Le Centre hospitalier intercommunal du Pays des Hautes Falaises, demande également un représentant pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Fécamp. M. Jean-Pierre THEVENOT est nommé. Adopté à l'unanimité.

#### **Ecole maternelle les Lutins - Remboursement de sinistres par les assurances GROUPAMA**

Le conseil municipal approuve l'indemnité de sinistre proposée par les assurances Groupama, pour la réparation d'un mur détérioré par une fuite d'eau. Adopté à l'unanimité.

#### **Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs au maire.**

Monsieur le Maire donne compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs au maire depuis le dernier conseil municipal du 06/07/2020.

#### **AGENDA**

- Forum des associations - Sporticaux : samedi 12 septembre 2020
- Ouverture de la saison du Rayon Vert – vendredi 18 septembre 2020 – spectacles à 19h00 et à 21h00 – salle du Bailliage de Caux
- Rencontres sur le plateau – ciné-objectifs en plein air – parc du clos St Martin – lundi 21 septembre 2020 à partir de 18h00
- Médiathèque les Semailles : expositions, rencontres lectures.
- Semaine bleue : animations du 05 au 09 octobre 2020
- Octobre rose : randonnée pédestre le dimanche matin 11 octobre 2020 – conférence avec le Dr Benhamouda le mardi 13 octobre 2020 à 18h00 – salle des mariages de l'Hôtel de Ville

Dates du prochain conseil municipal :

- Lundi 12 octobre 2020 à 20h30

La séance est levée à 23h00.

Fait à Cany-Barville, le 09 septembre 2020.

Le Maire

Jean-Pierre THEVENOT

